Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

- Un ensemble d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance totale de 99 MW qui
 comprend des immobilisations corporelles totalisant 156 millions \$ présentées dans les états de la situation
 financière consolidés à la date d'acquisition. La participation financière d'Énergie Brookfield s'élève à 25 %.
- Un portefeuille d'actifs éoliens en Chine d'une puissance de 48 MW qui comprend des immobilisations corporelles totalisant 53 millions \$ présentées dans les états de la situation financière consolidés à la date d'acquisition. La participation financière d'Énergie Brookfield s'élève à 25 %.
- Un portefeuille d'actifs éoliens en Chine d'une puissance de 50 MW qui comprend des immobilisations corporelles totalisant 68 millions \$ présentées dans les états consolidés de la situation financière à la date d'acquisition. La participation financière d'Énergie Brookfield s'élève à 20 %.
- Un ensemble d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance totale de 82 MW qui comprend des immobilisations corporelles totalisant 86 millions \$ présentées dans les états consolidés de la situation financière à la date d'acquisition. La participation financière d'Énergie Brookfield s'élève à 20 %.
- Un portefeuille d'installations d'énergie solaire en exploitation en Colombie d'une puissance totale de 60 MW, qui comprend des immobilisations corporelles totalisant 71 millions \$ présentées dans les états consolidés de la situation financière à la date d'acquisition. La participation financière de la société s'élève à 23 %.

La juste valeur des immobilisations corporelles d'Énergie Brookfield est calculée comme il est décrit à la note 1 g), et à la note 1 r) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à Énergie Brookfield d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 1 s) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». Énergie Brookfield a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les exercices finaux utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat	5,1 % - 5,7 %	4,9 % - 5,4 %	8,7 %	8,5 %	8,4 %	8,2 %	4,8 %	4,4 %
Non visés par contrat	6,3 % - 7,0 %	6,2 % - 6,7 %	10,0 %	9,7 %	9,7 %	9,5 %	4,8 %	4,4 %
Taux de capitalisation final ²	4,4 % - 5,0 %	4,3 % - 4,9 %	8,0 %	7,7 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Exercice final ³	2046	2044	2043	2042	2053	2051	2037	2036

Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final aux États-Unis, au Canada et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

³⁾ L'exercice final des actifs hydroélectriques s'entend de la date d'évaluation de la valeur finale.